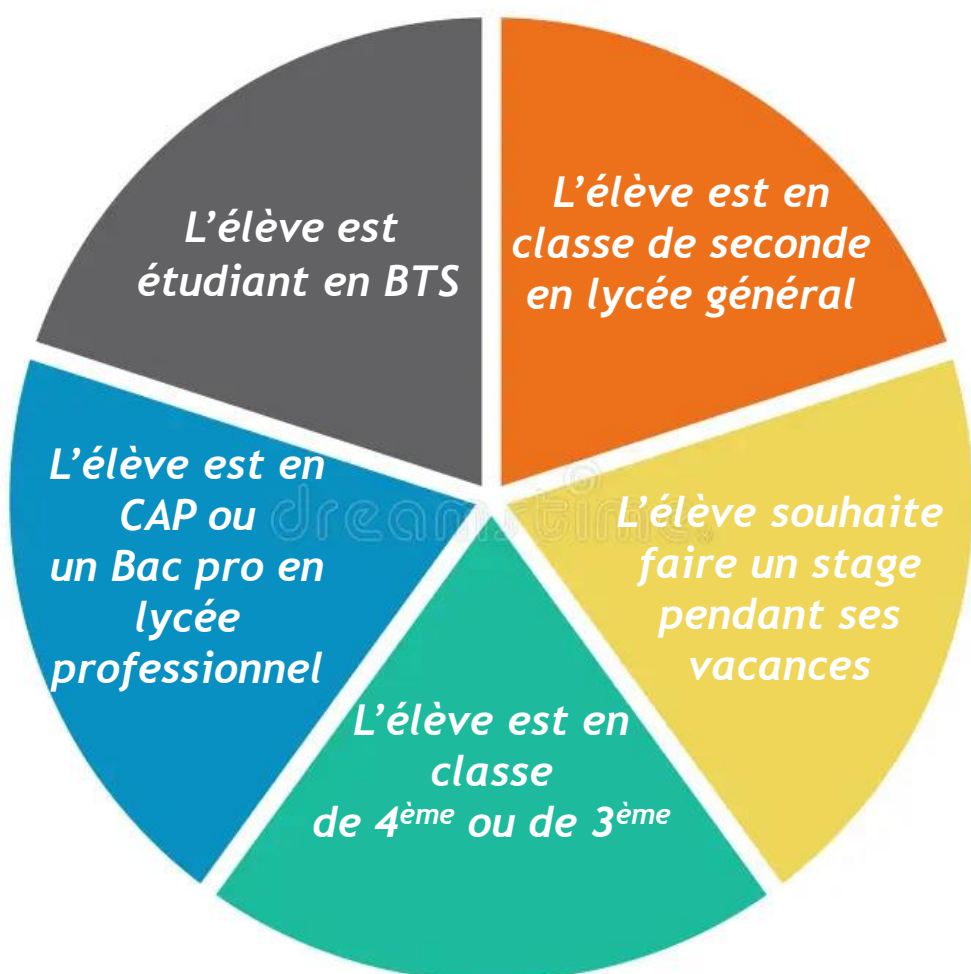




Un.e jeune me sollicite pour faire un stage Comprendre sa demande pour mieux y répondre



L'élève est en 4^{ème} ou 3^{ème} ?

Cadre général

- **De quoi parle-t-on ?** Il s'agit d'une **séquence d'observation en milieu professionnel**.
- **Objectifs** : le stage, dans le cadre du "**Parcours Avenir**" est une aide à l'orientation et à la construction du projet de l'élève. Il permet de développer des connaissances de l'environnement professionnel.
- **Importance** : le stage est **obligatoire** pour tous les élèves des classes de troisième.
- **Durée** : **cinq jours** pendant le temps scolaire.
- **Quand ?** Calendrier fixé par l'établissement scolaire.
- **Activités** : observation et découverte d'activités proposées par la structure d'accueil.

Dispositifs spécifiques

SEGPA

Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

- L'élève bénéficie au collège d'un accompagnement personnalisé pour construire un projet professionnel.
- **2 stages d'initiation en 4^{ème}** afin de découvrir les milieux professionnels en lien avec le travail effectué en atelier.
- **2 à 3 stages d'application en 3^{ème}** pour permettre à l'élève d'articuler les savoirs et savoir-faire acquis en atelier.
- **Point de vigilance** : orientation des élèves de 3^{ème} en voie professionnelle.
- Liens importants avec les entreprises du territoire.

3^{ème} PREPA-METIERS

- La classe de 3^{ème} « prépa-métiers » s'adresse à des élèves volontaires qui souhaitent découvrir puis explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle.
- L'année scolaire se déroule en **Lycée professionnel**.
- Durée des stages: **1 à 4 semaines**.
- **Objectif**: construire et valider le projet d'orientation

L'élève est en classe de 2^{nde} générale ?

- **De quoi parle-t-on ?** Il s'agit d'une **séquence d'observation en milieu professionnel**
- **Objectifs** : Aider l'élève dans ses choix professionnels futurs dans le cadre de la construction de son parcours de formation et lui permettre de mieux appréhender les exigences et savoir-être du monde professionnel.
- **Important** : la période est **obligatoire** et entre dans la scolarité de l'élève de seconde.
- **Durée** : **2 semaines** au mois de juin.
- **Activités** : observation et découverte des activités proposées par la structure d'accueil.

L'élève est en Lycée Professionnel ?

Il prépare un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), un Baccalauréat Professionnel (BCP) ou un Certificat de Spécialisation (anciennement Mention Complémentaire)

- **De quoi parle-t-on ?** En lycée professionnel on parle de **Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)**. Les périodes passées en entreprise font partie intégrante de la formation au même titre que celles passées au lycée.
- **Objectifs** : l'entreprise est le lieu où l'élève acquiert certaines compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation.
- **Important** : tous les diplômes professionnels comportent des PFMP. Elles sont **obligatoires, évaluées** et comptent pour l'**obtention de l'examen**.
- **Durée** : de 3 à 4 semaines chacune ; 2 périodes par an.
- **Activités** : les activités confiées dépendent du diplôme préparé, du niveau du stagiaire et de l'entreprise. Le stagiaire se voit confier une ou des missions en lien avec sa qualification.
- **Allocation** : depuis le 1er septembre 2023, une allocation à destination des élèves est mise en place ; elle est gérée par l'établissement scolaire et prise en charge par l'État.

L'élève recherche une alternance ?

- **De quoi parle-t-on ?** L'élève recherche un employeur car il souhaite préparer un diplôme par la voie de l'apprentissage (temps de formation partagé en alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise).
- **Objectifs** : permettre au jeune de valider son projet professionnel et d'entrer en apprentissage.
- **Important** : accueillir un candidat en stage permet à l'employeur d'évaluer son profil avant de prendre la décision de le recruter sous contrat d'apprentissage.
- **Durée** : 3 à 5 jours
- **Activités** : mise en situation professionnelle en lien avec le diplôme.

L'élève est Etudiant en BTS ?

Il prépare un Brevet de technicien Supérieur (BTS)

- **De quoi parle-t-on ?** La formation en BTS propose des parcours professionnalisants et permet de préparer les étudiants au marché de l'emploi. Les périodes passées en entreprise font partie intégrante de la formation au même titre que celles passées au lycée.
- **Objectifs** : mettre en pratique l'apprentissage acquis en cours et préparer les étudiants au marché de l'emploi
- **Important** : les stages sont **obligatoires, évalués** et comptent pour l'**obtention de l'examen**.
- **Durée** : entre 8 et 16 semaines sur les 2 années de BTS.
- **Activités** : les activités confiées dépendent du niveau de l'étudiant et de l'entreprise. L'étudiant se voit confier une ou des missions en lien avec sa qualification et les attendus du diplôme préparé.

Autres demandes ? Le Pass-Métiers

Le Pass-Métiers est un service proposé par les chambres consulaires (CCI, CMA, CA).

- **C'est quoi ?** Il s'agit d'un stage de découverte permettant aux élèves de découvrir un ou plusieurs métiers.
- **Pour qui ?** Collégiens de 4^{ème} et 3^{ème}, lycéens, étudiants
- **Quand ?** Pendant les vacances scolaires
- **Combien de temps ?** De 1 à 5 jours.
- **Objectifs**: une opportunité pour les entreprises de faire découvrir les métiers de l'entreprise à des jeunes pour susciter des vocations. Evaluer leur motivation avant la signature d'un éventuel contrat d'apprentissage



Questions fréquentes

Les étapes liées à la réalisation d'un stage ?

- Dans l'établissement scolaire, les enseignants préparent les élèves (codes de l'entreprise, objectifs du stage, ...) et remettent les documents nécessaires.
- Une fois le lieu d'accueil trouvé, une **convention de stage** est signée entre l'entreprise, l'établissement scolaire et les responsables légaux de l'élève.
- Dans l'entreprise, l'élève est accompagné par un **tuteur**.
- Dans l'établissement, un enseignant est chargé du suivi
- En fin de stage, une **attestation** doit-être remise à l'élève.

Dois je rémunérer le stagiaire ?

- Non, toutefois, l'entreprise peut lui attribuer une gratification.

Pour les élèves de LP :

- La gratification peut compléter l'allocation versée par l'Etat.
- Lorsque la durée de la PFMP au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois (consécutifs ou non) au cours d'une même année scolaire, la ou les PFMP font obligatoirement l'objet d'une gratification (15% du plafond horaire de la sécurité sociale).

Quel type de mission puis-je confier à l'élève en stage dans mon entreprise?

- Toutes les tâches ne présentant pas de dangerosité particulière.
- Certains travaux sont interdits aux jeunes de moins de 18 ans, d'autres sont réglementés et soumis à des dérogations particulières: si nécessaire, procéder à la demande de dérogation.

Suspendre, rompre une convention ?

- En cas de difficultés, le chef d'établissement et le représentant de l'entreprise prendront, d'un commun accord, les dispositions qu'ils jugent nécessaires.
- Au besoin, suspension ou résiliation du stage.

Interlocuteurs ?

- L'établissement scolaire est l'interlocuteur privilégié. Les coordonnées et noms des différents contacts sont précisés sur la convention.
- Ne pas hésiter à les solliciter pour toute question ou difficulté
- Signaler les retards, absences, accidents, ...

Des ressources

- ♦ La **convention de stage** : toutes les questions relatives au déroulement du stage y sont abordées.
- ♦ Sur **internet** : Accueil d'un stagiaire : quelles règles devez-vous respecter ?

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/recruter-accueil-stagiaire-regles-gratification>



Le **CLEE** est composé de nombreux acteurs du bassin marmandais concernés par la formation, l'orientation et l'emploi : établissements scolaires, entreprises, associations, collectivités territoriales, ...

Notre **mission** : favoriser les échanges entre l'École et le monde économique. Le CLEE mène des actions de sensibilisation liées à l'information et l'orientation, l'accueil des stages ainsi que l'image des métiers et des entreprises.

Qui sommes-nous ?

Contact

Par mail: clee.bordeaux_avenir.0330031e@ac-bordeaux.fr